



Conférence des Parties
Vingt-cinquième session
Santiago, 2-13 décembre 2019

Point X de l'ordre du jour provisoire

**Troisième dialogue ministériel biennal de haut niveau
sur le financement de l'action climatique : traduction
des besoins de financement de l'action climatique
en mesures concrètes**

Note de la Présidente

Résumé

Le présent document, établi par la Présidente de la Conférence des Parties (COP) avec le concours du secrétariat, résume le troisième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique, qui s'est déroulé pendant la vingt-quatrième session de la COP tenue à Katowice. Conformément au paragraphe 15 de la décision 7/CP.22, le dialogue s'est appuyé sur les rapports des ateliers de session et sur l'évaluation biennale 2018 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action climatique et, conformément au paragraphe 17 de la décision 6/CP.23, il s'est intéressé particulièrement à la question de l'accès aux moyens de financement de l'action climatique.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes		3
I. Introduction	1-4	4
A. Mandat	1-2	4
B. Objet de la présente note.....	3	4
C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties	4	4
II. Messages clefs.....	5-9	4
III. Déroulement des travaux.....	10-23	5
A. Activités préparatoires	10-11	5
B. Ouverture	12-23	5
IV. Résultats des débats.....	24-39	8
A. Mobilisation de ressources financières et d'investissements pour traduire les besoins de financement de l'action climatique en mesures concrètes	25-32	8
B. Amélioration de l'accès aux moyens de financement de l'action climatique	33-37	9
C. Initiatives permettant d'exploiter et de catalyser les fonds publics et privés	38-39	10

Abréviations et acronymes

BMD	banque multilatérale de développement
CDN	contribution déterminée au niveau national
COP	Conférence des Parties
FVC	Fonds vert pour le climat

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa dix-neuvième session, la COP a décidé d'organiser un dialogue ministériel de haut niveau, qui débiterait en 2014 et se poursuivrait jusqu'en 2020¹. Dans la même décision, elle a demandé à sa présidence d'établir un résumé des délibérations tenues pendant le dialogue. Le premier dialogue s'est tenu pendant la vingtième session de la COP à Lima² et le deuxième a été organisé pendant la vingt-deuxième session de la COP à Marrakech³.

2. À sa vingt-deuxième session, la COP a décidé que le dialogue devrait s'appuyer sur les rapports des ateliers de session sur le financement à long terme de l'action climatique qui avaient eu lieu le 15 mai 2017 et le 7 mai 2018 à Bonn, parallèlement aux quarante-sixième⁴ et quarante-huitième⁵ sessions des organes subsidiaires, ainsi que sur l'évaluation biennale 2018 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action climatique⁶. Dans la même décision, la COP a prié la présidence de la Conférence des Parties d'établir, avec le concours du secrétariat, un résumé des délibérations du troisième dialogue ministériel de haut niveau, qui s'est tenu à Katowice durant la vingt-quatrième session de la COP, pour examen par la COP à sa vingt-cinquième session (décembre 2019)⁷. À sa vingt-troisième session, la COP a invité la présidence, dans le contexte de l'organisation du troisième dialogue ministériel de haut niveau, à envisager de s'intéresser particulièrement à la question de l'accès aux moyens de financement de l'action climatique⁸.

B. Objet de la présente note

3. Après la présentation, au chapitre II, des messages clefs qui se sont dégagés du troisième dialogue ministériel de haut niveau, on trouvera au chapitre III des informations sur les activités préparatoires et le déroulement du dialogue. La note s'achève par un résumé des résultats des débats qui ont eu lieu lors du dialogue (chap. IV).

C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties

4. La COP souhaitera peut-être examiner le présent résumé en tant que contribution aux délibérations sur le financement à long terme de l'action climatique.

II. Messages clefs

5. Selon les chiffres communiqués, on observe une augmentation du financement public mobilisé et fourni par des voies bilatérales ou multilatérales. Cette tendance est certes positive, mais il faut renforcer le financement de l'action climatique pour soutenir cette action dans les pays en développement.

6. Les fonds publics, à eux seuls, ne peuvent pas satisfaire aux besoins en investissement des pays en développement. Il est important d'associer des politiques habilitantes, des mesures d'incitation et un meilleur accès aux fonds pour mobiliser un

¹ Décision 3/CP.19, par. 13.

² Le rapport de synthèse est disponible en anglais à l'adresse http://unfccc.int/files/cooperation_support/financial_mechanism/long-term_finance/application/pdf/hldm_summary.pdf.

³ Le rapport de synthèse est disponible en anglais à l'adresse <https://unfccc.int/documents/28210>.

⁴ FCCC/CP/2017/4.

⁵ FCCC/CP/2018/4.

⁶ Décision 7/CP.22, par. 15.

⁷ Décision 7/CP.22, par. 16.

⁸ Décision 6/CP.23, par. 17.

financement privé. Le respect des engagements pris par les pays développés Parties en matière de financement de l'action climatique est essentiel à l'instauration d'une confiance mutuelle et contribue à accroître la prévisibilité et la clarté, ce qui peut faciliter une planification éclairée et une action renforcée des pays en développement en faveur du climat.

7. Il est indispensable d'adopter une approche gouvernementale globale pour créer une vision convaincante et intégrée afin de faire face aux changements climatiques. Il est possible de mieux comprendre les bonnes pratiques en matière d'action climatique et de mettre au jour les possibilités d'intensifier l'action en favorisant la participation collective des ministères des finances, la planification et la gestion économique en collaboration avec les ministères de l'environnement. Il est aussi possible d'appliquer, à l'initiative des pays, des politiques budgétaires et fiscales liées aux changements climatiques qui soient alignées sur les objectifs en matière de changements climatiques.

8. Le financement des mesures d'adaptation doit être substantiellement et de toute urgence renforcé pour faire face aux effets grandissants des phénomènes météorologiques extrêmes aggravés par les changements climatiques. Il est impératif de clarifier les critères d'accès à l'aide à l'adaptation pour élaborer des propositions de financement.

9. Les pays en développement continuent de se heurter à des obstacles dans l'accès aux moyens de financement de l'action climatique. Il est possible de surmonter ces obstacles, notamment en simplifiant les modalités d'accès aux fonds pour le climat, en créant des cadres directifs et réglementaires favorables et en fournissant une assistance technique et un appui au renforcement des capacités.

III. Déroulement des travaux

A. Activités préparatoires

10. Le troisième dialogue ministériel de haut niveau a été organisé par le Président de la COP, Michał Kurtyka. Celui-ci, avec l'appui du secrétariat, a invité des conférenciers de haut niveau, notamment des ministres et des représentants de gouvernements nationaux et régionaux, des fonctionnaires de l'ONU, des représentants des entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, de hauts représentants des banques multilatérales de développement (BMD) et des experts en financement de l'action climatique issus de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé à participer aux réunions et à les animer.

11. Le dialogue a porté sur les initiatives et les efforts concrets liés à la mobilisation de fonds et d'investissements et visant à traduire les besoins de financement de l'action climatiques en mesures concrètes et à améliorer l'accès des pays en développement aux moyens de financement. Comme la COP l'a recommandé, dans le cadre du dialogue, une attention particulière a été accordée à l'amélioration de l'accès aux moyens de financement.

B. Ouverture

12. Le troisième dialogue ministériel de haut niveau a eu lieu le 10 décembre 2018 à l'occasion de la vingt-quatrième session de la COP. La manifestation était ouverte à toutes les Parties et à tous les observateurs participant aux réunions. Le programme et d'autres documents peuvent être consultés sur le site Web de la CCNUCC⁹.

13. La première séance a été ouverte par l'animateur du troisième dialogue ministériel de haut niveau, Manuel Pulgar-Vidal, responsable de la branche Climate and Energy Practice du WWF International et Président de la vingtième session de la COP. Des déclarations liminaires ont été prononcées par M. Kurtyka, qui, après s'être brièvement

⁹ Documents disponibles en anglais à l'adresse <https://unfccc.int/event/3rd-high-level-ministerial-dialogue-on-climate-finance-translating-climate-finance-needs-into-action>.

penché sur les résultats des premier et deuxième dialogues, a souligné qu'il était urgent de mobiliser plus rapidement les fonds destinés à l'action climatique. Observant que la capacité d'agir dans le domaine des changements climatiques et de faire face à leurs conséquences variait d'un pays à l'autre, l'intervenant a rappelé l'article 9 de l'Accord de Paris, qui contient des dispositions sur l'appui financier. M. Kurtyka a souligné qu'il était toujours indispensable de progresser davantage dans la réalisation de l'objectif consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars des États-Unis par an pour le financement de l'action climatique d'ici à 2020. Il a également rappelé au public les conclusions intéressantes de l'atelier de session de 2018 consacré au financement à long terme de l'action climatique, qui était axé sur les points suivants : élaboration de projets et de programmes à partir des besoins définis dans le cadre des processus impulsés par les pays ; rôle des politiques et d'un environnement propice dans le financement de l'atténuation et de l'adaptation ; facilitation d'un accès renforcé.

14. Les observations liminaires de M. Kurtyka ont été suivies d'un exposé introductif de Nicholas Stern, professeur d'économie et de gouvernance de la London School of Economics and Political Science et Président du Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment. Mettant l'accent sur les politiques et le financement nécessaire à une croissance sans exclusion au XXI^e siècle et citant le rapport de 2018 de la Commission mondiale sur l'économie et le climat¹⁰, M. Stern a mis en avant le fait que les deux prochaines décennies seraient cruciales car les choix opérés maintenant en matière d'infrastructures et de capital bloqueraient les sociétés à des niveaux élevés d'émission ou les mettraient au contraire sur la voie d'une croissance à faible émission de carbone, qui pourrait être durable et inclusive. À l'échelle mondiale, il faut que les émissions soient réduites de 30 à 35 % au cours des vingt prochaines années et les pays doivent agir adéquatement et rapidement dans le contexte d'une économie mondiale dont l'envergure devrait doubler dans les décennies à venir.

15. M. Stern a observé que les infrastructures durables constituaient un élément fondamental de l'Accord de Paris et du programme de développement durable, et que les mesures liées à l'innovation, aux transports et aux secteurs clefs de l'énergie, aux zones urbaines, à l'utilisation des aliments et des terres, à l'eau et à l'industrie pouvaient débloquer les investissements, la croissance et le développement durable. En adoptant le bon ensemble de mesures, il est possible de créer plus de 65 millions d'emplois supplémentaires à faible intensité de carbone, de mettre à disposition 2 800 milliards de dollars É.-U. au moyen de la tarification du carbone et de la suppression des subventions aux combustibles fossiles et d'éviter 700 000 décès prématurés causés par la pollution atmosphérique. Notant que la qualité et la quantité des investissements nécessaires seraient déterminées par des orientations stratégiques et publiques rationnelles, M. Stern a souligné que les risques présentés par les politiques gouvernementales constituaient la plus grande force de dissuasion s'agissant des investissements dans le monde. Les politiques doivent être crédibles dans le temps et dotées d'une souplesse prévisible.

16. Compte tenu de l'ampleur des investissements requis pour des infrastructures durables, toutes les sources – publiques, privées, nationales, internationales – doivent renforcer leur financement ainsi que les liens qui les unissent. Certes, la réalisation de l'objectif de 100 milliards de dollars É.-U. a été lente, mais les BMD agissent plus rapidement à l'heure actuelle. Mettant en avant la nécessité de se recentrer sur la tâche plus importante qu'est l'obtention des milliers de milliards nécessaires à l'élaboration et à la mise en place d'infrastructures durables, et au développement d'une manière plus générale, M. Stern a appelé à un renforcement du partenariat fondé sur une nouvelle conception de l'action climatique. La viabilité à long terme exige des investissements dans le capital physique, humain, naturel et social, les fonds pour le climat en étant un élément fondamental.

17. Pour conclure, M. Stern a dit que la manière de gérer la transition vers l'absence d'émission de carbone sera essentielle pour le dégagement d'un consensus concernant une action forte et durable. Une transition juste ne consiste pas seulement à gérer une transition vers l'absence d'émission de carbone. Il est nécessaire de gérer ensemble d'autres grands

¹⁰ Rapport disponible en anglais à l'adresse <https://newclimateeconomy.report/2018>.

changements dans la structure économique, s'agissant notamment de l'importance croissante du secteur des services, des technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre et de la mondialisation. Il sera primordial d'adopter les mesures suivantes : dispenser un enseignement et une formation pour promouvoir la formation permanente ; appuyer l'acquisition de nouvelles compétences et l'entrepreneuriat ; soutenir la collaboration entre les administrations locales, les universités et les entreprises ; installer des activités et des services publics dans les zones touchées afin de stimuler l'économie locale ; renforcer la protection sociale.

18. La séance d'ouverture s'est achevée par un exposé sur les conclusions de l'évaluation biennale 2018 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action climatique effectuée par le Comité permanent du financement. Seyni Nafu, membre du Comité, a fait remarquer que, sur une base comparable, les flux financiers mondiaux dans le domaine de l'action climatique avaient augmenté de 17 % en 2015-2016 par rapport à 2013-2014. Le financement de l'action climatique accordé aux Parties non visées à l'annexe I de la Convention et notifié dans les troisièmes rapports biennaux présentés par les Parties visées à l'annexe II de la Convention a progressé de 24 % en 2015 (pour un montant total de 33 milliards de dollars É.-U.) et de 14 % en 2016 (pour un montant total de 38 milliards de dollars É.-U.). Le financement de l'action climatique dans le cadre des fonds de la CCNUCC et d'autres fonds multilatéraux pour le climat s'est élevé à 1,4 milliard de dollars É.-U. en 2015 et à 2,4 milliards en 2016. Cette hausse importante était un des résultats des activités d'intensification du Fonds vert pour le climat (FVC).

19. Selon les chiffres notifiés, le financement de l'action climatique accordé par les BMD aux pays bénéficiaires admissibles à partir de leurs propres ressources s'est monté à 23,4 milliards de dollars É.-U. en 2015 et à 25,5 milliards en 2016. D'après les BMD, les fonds privés mobilisés se sont élevés à 10,9 milliards de dollars É.-U. en 2015 et à 15,7 milliards en 2016. L'Organisation de coopération et de développement économiques a estimé qu'en 2012-2015 les institutions bilatérales et multilatérales avaient mobilisé des fonds d'un montant de 21,7 milliards de dollars É.-U. pour le financement privé lié au climat.

20. L'évaluation biennale 2018 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action climatique donne aussi des informations sur les bénéficiaires. En 2015 et 2016, les autorités nationales et locales ont reçu respectivement 51 % et 61 % des fonds bilatéraux notifiés au Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Sur le montant total du financement de l'action climatique que les BMD se sont engagées à fournir à partir de leurs propres ressources, 72 % et 74 % ont été versés à des entités du secteur public en 2015 et 2016 respectivement. Cela étant, l'absence de données et des notifications incomplètes permettent difficilement de recenser les institutions bénéficiaires.

21. En ce qui concerne les méthodes et les paramètres de mesure, l'absence de données reste notable concernant le financement national lié au climat et les investissements privés dans les transports, les bâtiments, l'industrie, l'agriculture, la sylviculture, ainsi que la gestion de l'eau et des déchets. À l'avenir, il sera important de mener des travaux sur les paramètres de mesure des effets du financement de l'action climatique, s'agissant en particulier de l'adaptation et de la résilience face aux changements climatiques, pour mieux comprendre les flux financiers liés à l'action climatique dans le contexte plus large du développement économique.

22. Actuellement, les flux financiers liés au climat, d'un niveau de 680 milliards de dollars É.-U., sont importants, mais ils restent modestes par rapport aux tendances plus prononcées des flux et des investissements mondiaux. Il faut intensifier les flux financiers dans le domaine de l'action climatique tout en assurant la compatibilité entre les différents flux, comme le prévoit le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris. La cartographie des ensembles de données relatifs aux flux et aux stocks a montré que l'intégration des considérations liées aux changements climatiques dans des processus décisionnels plus larges est encore à ses débuts.

23. La séance d'ouverture a été suivie de débats multipartites de haut niveau, qui se sont déroulés en deux séances, puis d'une dernière séance. Cette dernière a consisté en un débat

ouvert en séance plénière au cours de laquelle les ministres, les représentants des États et les représentants de haut niveau d'organisations ayant un statut d'observateur ont été invités à faire connaître leurs vues sur les questions abordées lors des différents débats et, s'il y a lieu, à informer le public de toutes les actions ou initiatives intéressant le domaine traité durant la manifestation¹¹. Un enregistrement vidéo du troisième dialogue ministériel de haut niveau est disponible sur le site Web de la Convention¹².

IV. Résultats des débats

24. Le troisième dialogue ministériel de haut niveau s'est appuyé sur des débats fructueux consacrés au thème de la traduction des besoins de financement de l'action climatique en mesures concrètes. Au total, 46 ministres, hauts fonctionnaires et chefs d'organisations sont intervenus et ont pris part aux discussions. Les sections suivantes résument les résultats des débats qui ont eu lieu.

A. Mobilisation de ressources financières et d'investissements pour traduire les besoins de financement de l'action climatique en mesures concrètes

25. S'appuyant sur les informations fournies dans l'évaluation biennale 2018 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action climatique, les ministres se sont penchés sur la situation de ces flux financiers. De l'avis général et d'après les chiffres communiqués, le financement public mobilisé et fourni par des voies bilatérales ou multilatérales a globalement augmenté de 17 % en 2015-2016 par rapport à 2013-2014. Le financement de l'adaptation ne représente toujours qu'une faible part du montant total consacré à la lutte contre les changements climatiques.

26. Certains ministres ont préconisé des discours cohérents, soulignant la nécessité d'honorer les engagements en matière de financement de l'action climatique pris à la vingt et unième session de la COP, facteur critique pour renforcer la confiance mutuelle. À cet égard, certains ministres ont discuté de l'importance qu'il y avait à faire en sorte que les pays respectent leurs annonces de contributions au financement de l'action climatique – en particulier celles faites au FVC – pour atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars É.-U. d'ici à 2020. Plusieurs ministres de pays développés ont mis en avant la manière dont leurs engagements en matière de financement de l'action climatique s'étaient renforcés au cours des dernières années et ont annoncé des engagements visant à faciliter la mobilisation de fonds pour l'action climatique (voir le point C du chapitre IV).

27. Les participants se sont attachés à recenser les mesures de mobilisation de ressources qui peuvent aider à accroître les niveaux annuels de financement. Les ministres ont reconnu à ce sujet que les fonds publics, à eux seuls, ne suffiraient pas et ont insisté sur le rôle que le secteur privé pourrait jouer dans la mobilisation des ressources financières destinées à l'action climatique. Des participants ont mis en avant le rôle joué par les gouvernements pour tirer parti de la participation du secteur privé en appliquant des politiques d'incitation qui atténuent les risques liés aux investissements. Ces politiques pourraient être les suivantes : octroi d'incitations aux projets à faible émission de carbone ; amélioration de l'accès à des instruments financiers attrayants tels que les subventions ; mise en œuvre de plans clairs et à long terme. Le rôle de chef de file du secteur privé dans la mobilisation des ressources financières a également été souligné.

28. Parmi les autres mesures signalées par les participants figurent l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles et la promotion des projets d'exploitation des énergies renouvelables qui ont reçu des subventions considérablement plus faibles. La tarification du carbone a également été considérée comme un instrument

¹¹ Toutes les déclarations reçues par écrit sont disponibles en anglais à l'adresse <https://unfccc.int/event/3rd-hlmd-on-climate-finance>.

¹² Disponible en anglais à l'adresse <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/3rd-high-level-ministerial-dialogue-on-climate-fin>.

susceptible de fournir des ressources substantielles pour l'action climatique et de permettre des réductions des émissions d'un bon rapport coût-efficacité. Un ministre a mentionné qu'il importait d'augmenter les prêts des BMD, dans des conditions du marché favorables, et qu'il s'agissait là d'un moyen d'atténuation des risques utile pour favoriser les investissements dans des activités à faible émission de carbone.

29. Les ministres ont souligné la nécessité d'obtenir préalablement des informations pour améliorer la prévisibilité et la clarté concernant la disponibilité de fonds pour l'action climatique. Ces informations éclaireront les décisions des pays en développement dans la planification et l'exécution de l'action climatique, en particulier dans la mise en œuvre des mesures présentées dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN). Un ministre a estimé nécessaire de prévoir en détail et à long terme les sources et les volumes des fonds pour l'action climatique à consacrer aux pays en développement afin d'améliorer la planification et de coordonner les activités. Ce serait donc un aspect essentiel de l'instauration de la confiance entre les Parties.

30. En raison de la nature transversale des changements climatiques, les ministres ont souligné l'importance d'une approche gouvernementale globale réunissant les ministères des finances et de la planification et les ministères de l'environnement pour créer une vision convaincante et intégrée sur les changements climatiques. Un cadre spécial pour l'échange de données d'expérience et les enseignements tirés de la mise en œuvre d'activités précises pourrait aider les parties prenantes à comprendre les bonnes pratiques en matière d'action climatique et de mettre au jour les possibilités d'augmentation du financement.

31. Il a été souligné que le rôle des ministres des finances était particulièrement important pour renforcer la mobilisation de fonds en faveur de l'action climatique et assurer la transition vers une économie à faible émission de carbone et résiliente face aux changements climatiques. On pourrait notamment recourir à des politiques budgétaires et fiscales impulsées par les pays et adaptées aux objectifs liés aux changements climatiques. À cet égard, la Coalition des ministres des finances pour l'action climatique, coordonnée par les ministres des finances du Chili et de la Finlande et appuyée par la Banque mondiale, a été citée comme un exemple positif pour ce qui est de faciliter la contribution des ministres des finances à l'action collective en faveur du climat.

32. D'autres ministres ont souligné qu'il importait d'adopter une approche holistique en alignant le système financier sur les objectifs de l'Accord de Paris et de la Convention sur la diversité biologique ainsi que sur les objectifs de développement durable. Les ministres ont souligné combien il était important d'associer tous les secteurs à la lutte contre les changements climatiques. Les exemples donnés sont les secteurs des transports maritimes et aériens, qui ont une empreinte écologique considérable et pour lesquels il faudrait renforcer les objectifs de réduction des émissions et les engagements financiers.

B. Amélioration de l'accès aux moyens de financement de l'action climatique

33. Le troisième dialogue ministériel de haut niveau a également permis de répertorier les principaux facteurs susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'accès aux moyens de financement de l'action climatique. L'accès des pays en développement aux moyens de financement, en particulier pour l'adaptation, dépend préalablement de la clarté des critères appliqués par les fonds pour le climat. Lors de l'examen de certains des principaux obstacles à l'accès aux moyens de financement, certains ministres ont souligné l'importance de la clarté et de l'harmonisation des critères d'investissement, des critères d'admissibilité et des conditions de financement. Un ministre a dit qu'à cet égard les pays en développement devaient actuellement faire face à un cadre complexe et extrêmement fragmenté dans lequel chaque fonds avait ses propres procédures d'évaluation, ses propres priorités et son propre domaine d'intervention, ce qui entravait l'accès aux moyens de financement.

34. Même s'il a été souligné que les efforts visant à faciliter cet accès constituaient une évolution positive, s'agissant par exemple de la procédure d'approbation simplifiée du FVC, les participants ont insisté sur le fait que les principaux acteurs tels que les fonds pour

le climat, les BMD et les institutions de financement bilatérales devaient mieux coordonner leur action et s'inspirer des indications des gouvernements des pays bénéficiaires et de leurs objectifs nationaux pour faciliter l'accès aux moyens de financement.

35. L'absence de clarté et d'orientations aggravent encore cet accès lorsqu'il s'agit de l'adaptation. Par exemple, les pays en développement ne savent pas bien ce qu'est le financement de l'adaptation et il leur est donc difficile de trouver un terrain d'entente sur la manière de renforcer les activités d'adaptation. Le processus de reconstitution des ressources du FVC, conjugué aux efforts qu'il déploie pour remédier à des politiques inadéquates, a été considéré comme une occasion de donner davantage de précisions et d'orientations aux pays en développement, par exemple en mettant l'accent sur les priorités stratégiques et les priorités en matière de programmation.

36. Les ministres ont souligné qu'il fallait pour le moins instaurer la confiance et assurer la prise en mains par les pays pour élaborer et exécuter des projets solides en matière de climat et contribuer à des projets viables et à long terme étant donné que les activités étaient planifiées à un niveau élevé de participation locale et communautaire. Les modalités d'accès direct dans le cadre du Fonds pour l'adaptation et du FVC ont été citées comme de bons exemples de moyens de renforcer la prise en mains des projets par les pays.

37. Les ministres ont noté que la simplification de l'accès aux moyens de financement de l'action climatique n'était qu'une partie de l'amélioration de l'accès. Il est tout aussi important de mettre en place des cadres directifs et réglementaires favorables associés à une assistance technique et à un appui au renforcement des capacités. Il a été fait mention, à titre d'exemples, d'initiatives existantes qui fournissent une assistance technique et des services de renforcement des capacités pour l'élaboration de projets et l'accès aux moyens de financement de l'action climatique.

C. Initiatives permettant d'exploiter et de catalyser les fonds publics et privés

38. Les participants sont convenus que la mobilisation de ressources supplémentaires était importante pour la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Ils ont souligné à ce sujet que des niveaux supérieurs de financement étaient nécessaires pour atténuer les émissions mondiales de manière adéquate et s'adapter en toute sécurité aux changements climatiques. Les annonces suivantes ont été faites concernant la mobilisation des fonds et des investissements destinés à l'action climatique et les mesures visant à faciliter l'appui au renforcement des capacités et l'assistance technique :

a) La représentante du Gouvernement français a réaffirmé l'engagement de son pays d'atteindre l'objectif de financement de l'action climatique à hauteur de 5 milliards d'euros par an à partir de 2020, comme cela avait été annoncé à la vingt et unième session de la COP. Elle a également annoncé des contributions d'un montant de 12 millions d'euros, de 20 millions d'euros et de 15 millions d'euros au FVC, au Fonds pour les pays les moins avancés et au Fonds pour l'adaptation respectivement ;

b) Le représentant spécial pour les changements climatiques du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a dit que son pays s'était engagé à contribuer pour 5,8 milliards de livres sterling britanniques aux activités liées aux changements climatiques et qu'il suivrait à l'avenir une voie aussi ambitieuse. Faisant fond sur l'expérience du Royaume-Uni, l'intervenant a annoncé des initiatives d'un montant de 350 millions de livres sterling pour la mise en place d'infrastructures durables, la fourniture d'une assistance technique, la mise en œuvre d'un programme visant à accélérer le financement de l'action climatique (Climate Finance Accelerator Programme), dans le cadre duquel des experts financiers du Royaume-Uni aident les pays en développement à élaborer des projets en faveur du climat, ainsi que le lancement d'un programme visant à promouvoir le marché des constructions vertes (Market Accelerator for Green Construction), qui représente un investissement de 106 millions de livres sterling visant à mobiliser 2 milliards de livres sterling ;

c) Le Ministre suédois de l'environnement a dit que son pays était, par habitant, le plus grand donateur dans le domaine du financement de l'action climatique et qu'il demeurerait pleinement résolu à accroître sa part dans la réalisation de l'objectif de 100 milliards de dollars É.-U. À ce propos, il a annoncé une contribution de 5,5 millions de dollars É.-U. au Fonds pour l'adaptation et au Fonds pour les pays les moins avancés ;

d) Le Ministre des changements climatiques de la Nouvelle-Zélande a annoncé que son pays contribuerait pour 3 millions de dollars néo-zélandais au Fonds pour l'adaptation et consacrerait au cours des trois prochaines années 1,5 million de dollars néo-zélandais à la création d'une plateforme régionale du Pacifique pour les CDN afin d'aider les États insulaires du Pacifique à atteindre les objectifs de leurs CDN. Le ministre a souligné en outre qu'il importait de fournir une assistance technique et un appui au renforcement des capacités et a annoncé que la Nouvelle-Zélande appuyait la création, au Samoa, du Centre du Pacifique sur les changements climatiques, dont le but était d'aider les pays du Pacifique à élaborer des propositions de financement qui seraient adressées au FVC ;

e) Le Secrétaire d'État du Ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire de l'Allemagne a réaffirmé l'engagement annoncé par son pays avant la vingt-quatrième session de la COP de doubler sa contribution à la reconstitution des ressources du FVC, la portant ainsi à 1,5 milliard d'euros. Il a aussi annoncé que l'Allemagne avait l'intention de verser au Fonds pour l'adaptation une contribution s'élevant, comme il l'a confirmé plus tard au cours de la conférence, à 70 millions d'euros ;

f) Le représentant du Gouvernement suisse a annoncé des engagements d'un montant de 120 millions de dollars É.-U. pour un nouveau financement public de l'action climatique en 2018, notamment en faveur des projets et des programmes bilatéraux relatifs au climat. Sur ce montant, 75 % seront consacrés aux mesures d'adaptation et 25 % aux mesures d'atténuation ; plus de 12 millions de dollars É.-U. seront versés au Fonds international de développement agricole en vue d'une action climatique ciblée, 9 millions de dollars É.-U. au Climate Risks Early Warning Systems Partnership, et 10 millions de dollars É.-U. au Fonds pour le biocarbone. De plus, le représentant a annoncé l'intention de la Suisse de contribuer pour plus de 13 millions de dollars É.-U. conjointement au Fonds pour les pays les moins avancés et au Fonds spécial pour les changements climatiques au cours des quatre prochaines années, ainsi que pour 118 millions de francs suisses à la sixième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, sous réserve de l'approbation du Parlement ;

g) Le représentant de la Commission européenne a annoncé une contribution de 10 millions d'euros au Fonds pour l'adaptation en sus des engagements individuels pris par ses États membres ;

h) Le représentant de la Banque mondiale a réaffirmé son annonce faite avant la vingt-quatrième session de la COP selon laquelle la Banque mondiale doublerait les prêts pour les porter à 200 milliards de dollars É.-U. de 2021 à 2025, afin de fournir une assistance technique aux pays en développement et un appui à la Coalition des ministres des finances pour l'action climatique.

39. Les ministres ont remercié la présidence de la COP d'avoir organisé le troisième dialogue ministériel de haut niveau et lui ont exprimé leur soutien pour faire avancer les idées issues de ce dialogue.